

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL de GARAT du 18 novembre 2015.

Début de séance du conseil municipal à 20h00

- Secrétaire de séance : Alexandre Bonnin.
- Absents : 0
- Pouvoirs : Sandrine Simonnot à Karine Fleurant ; Virginie Labbaci à Yvon Primault ; Sabrina Roy à Alexandre Bonnin
- Lecture du CR du conseil municipal précédent.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve la lettre de réponse proposée par Mr le maire concernant le Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (SDCI) tel que proposé par Monsieur le Préfet de la Charente le 13 octobre 2015.
- Approuve le projet de schéma de mutualisation proposé le 28 septembre 2015 par la Communauté de commune de la vallée de l'Echelle (CCVE)
- Donne un avis favorable concernant le projet de PLU de la commune de Mornac.
- Refuse de financer l'extension des réseaux au lieu-dit « Les Bournis »
- Approuve la décision modificative n°3 au budget 2015 équilibrée à 3000 € en recette et en dépense dans la section investissement.
- Autorise le versement d'un acompte de subvention au titre de l'année 2016 de 19872 € à l'Amicale Laïque dans l'attente du vote du budget primitif 2016. (correspondant 1/3 de la subvention 2015)
- Autorise Monsieur le Maire à liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts sur l'exercice 2015.
- Autorise Mr le maire à faire les demandes de subventions pour des travaux de bâtiment auprès du pays d'Horte et Tardoire.
- Autorise Mr le Maire à lancer l'étude des aménagements de bourg sous assistance à maîtrise d'ouvrage ATD16
- Adopte les tarifs communaux applicables à compter du 1^{er} janvier 2016
- Reporte au prochain conseil les décisions concernant les cessions de parcelles proposées par l'État.

Informations et points divers :

- Agenda
 - le 28 Téléthon organisé conjointement par la mairie et les associations de garat.
 - le 29 novembre : Bric à brac organisé par l'Association des Parents d'Élèves.
 - Le 05 décembre repas des aînés organisé par la mairie
 - les 6 et 13 décembre : Élections régionales

Fin de séance du conseil municipal à 22h05

Vu pour être affiché dans la huitaine conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 de Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
signé : Jean-Marc CHOISY



Le secrétaire de séance,
Signé : Alexandre Bonnin.